



Charte commune des actions de coopération et solidarité internationales

Région Bretagne / Départements
des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine /
Villes de Brest, Lorient et Saint-Brieuc

Préambule

Dans un contexte de mondialisation où l'on constate tant la croissance des échanges que celle des inégalités entre et au sein des populations, les collectivités ont un rôle majeur à jouer ; elles doivent aujourd'hui relever le défi d'un développement durable dans toutes ses dimensions, environnementales, sociétales et économiques.

De par son histoire maritime et sa situation péninsulaire, la Bretagne est un territoire ouvert sur le monde qui entretient depuis toujours des liens étroits avec d'autres cultures et d'autres pays, et participe à de nombreux échanges. Elle a une responsabilité quant à l'impact de ses actions au-delà de ses frontières.

Conscients de ces enjeux et dans un esprit de concertation et de complémentarité, la Région Bretagne, les Départements des Côtes d'Armor, du Finistère et d'Ille-et-Vilaine, et les villes de Brest, Lorient et Saint-Brieuc ont décidé d'inscrire dans une charte commune la vision et les principes qu'elles partagent en matière de coopération et de solidarité internationale.

En affichant publiquement, dans ce document, les exigences qu'elles s'imposent à elles-mêmes dans la mise en œuvre de leurs propres actions de coopération, et en proposant ainsi un terrain de réflexion à leurs partenaires, elles souhaitent aujourd'hui les inviter à s'approprier à leur tour ces valeurs, garantes du respect des diversités culturelles et de l'émergence d'une citoyenneté européenne et mondiale.

Raklavar

En ur blegenn bedelaat, ma weler e kresk an eskemmoù koulz hag an digevatalderioù etre an dud hag en o mesk, o deus ar strollegezhioù ur roll pouezus da c'hoari ; hiziv an deiz e rankont tizhout pal un diorren padus war holl dachennoù an endro, ar gevredigezh hag an armerzh.

Abalamour d'he istor a zo stag ouzh ar mor ha dre ma'z eus ul ledenez anezhi ez eo Breizh ur vro digor war ar bed, a-viskoazh he deus bet maget darempredoù strizh gant sevenadurioù ha broioù all ha kemer a ra perzh e eskemmoù a-leizh. Kiriak eo da efed he oberoù en tu all d'he harzoù.

Rannvro Breizh, departamantoù Aodoù-an-Arvor, Penn-ar-Bed hag an Il-ha-Gwilen, ha kêrioù Brest, an Oriant ha Sant-Brieg a oar mat e vo da dalañ ouzh an dalc'hoù-se ha fellout a ra dezho kendivizout ha kenlabourat asambles. Se zo kaoz ez eus bet divizet ganto skrivañ, en ur garta gumun, o savboent hag o fennaennoù boutin war dachenn ar c'henober hag ar c'henskoazell etrebroadel.

En teul-mañ ez embannont d'an holl an traoù a rankont kas da benn int-i o-unan evit lakaat o oberoù kenober e pleustr. Gant-se e kinnigont un diazez preder d'o c'hevelerien ha pediñ a reont anezho d'en em reiñ d'o zro d'an talvoudoù-se a warant an doujañs evit al liesseurted sevenadurel ha donedigezh war-wel ur geodedouriezh europat ha bedel.



Au fondement des partenariats, des valeurs communes

Considérant qu'il n'y a pas un mode de développement unique, la relation partenariale doit s'établir sur la base de l'égalité, de la solidarité, de la complémentarité, de la réciprocité et d'une responsabilité partagée dans toutes les phases de la relation, depuis l'élaboration et la mise en œuvre des projets jusqu'à l'évaluation et la capitalisation.

4

/ Égalité

Coopérer, c'est travailler ensemble, d'égal à égal, sans rapport de domination, dans le respect d'autrui et des différences de chacun.

/ Solidarité

Coopérer, c'est élaborer des projets améliorant les conditions de vie du plus grand nombre, au Nord comme au Sud.

/ Complémentarité

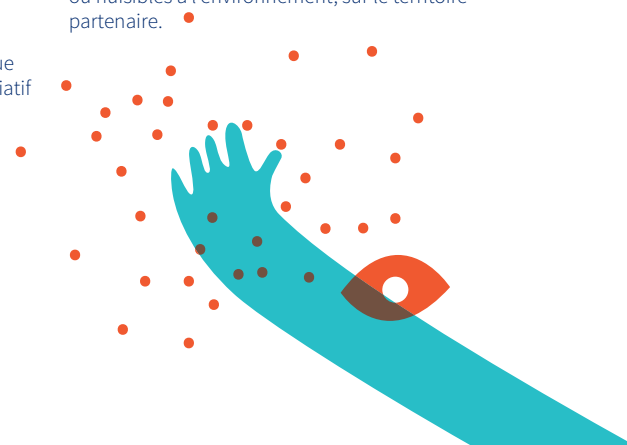
Coopérer, c'est mettre en commun des compétences et des moyens propres à chaque partenaire, acteur économique, social, associatif ou institutionnel, du Nord comme du Sud.

/ Réciprocité

Coopérer, c'est valoriser les savoirs et savoir-faire de chacun pour construire un partenariat équitable, source d'enrichissement mutuel.

/ Responsabilité

Coopérer, c'est assumer conjointement une responsabilité individuelle et collective quant à l'impact du projet sur le territoire partenaire, veiller à la sécurité des personnes impliquées dans le projet et au respect des réglementations en vigueur dans le pays. Il est nécessaire de prendre toutes les précautions utiles afin que les actions menées ne soient pas dommageables pour l'organisation économique, sociale, culturelle ou nuisibles à l'environnement, sur le territoire partenaire.



Une mise en œuvre des partenariats qui s'appuie sur des principes

/ Se connaître et se respecter

Un partenariat solide implique de prendre le temps de la connaissance mutuelle, préalable nécessaire à la construction d'un diagnostic partagé des forces et faiblesses des territoires partenaires et des besoins réels des bénéficiaires, et permettant d'inscrire les projets dans les priorités de développement du pays d'intervention (au niveau local et national), en veillant à l'articulation entre territoires et dans le temps.

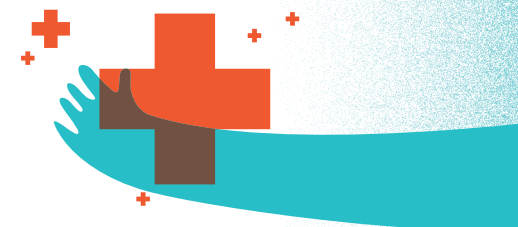
Tout partenariat doit préserver l'autonomie des acteurs et éviter le piège de l'assistancisme. Il inscrit les acteurs dans une relation de confiance et de transparence, de durée, de coresponsabilité et de réciprocité où le rôle et la responsabilité de chaque partenaire sont clairement définis.

/ Se concerter et contractualiser

Les acteurs locaux sont légitimes pour définir les priorités et animer le développement de leur territoire. Les sociétés sont structurées et caractérisées par des modes d'organisation, des façons de vivre bien spécifiques et des dynamiques territoriales propres. L'objectif n'est pas d'apporter des solutions « clés en mains » mais de trouver les dynamiques porteuses de ces solutions et de les appuyer. Par ailleurs, le développement durable n'est pas qu'affaire de technique, mais aussi d'innovation sociale et/ou culturelle.

Le porteur de projet doit s'interroger sur la pertinence de l'approche proposée et son adéquation au contexte social et culturel.

L'efficacité d'une action de coopération est dès lors étroitement liée à la participation active des personnes concernées à la conception et à la mise en œuvre du projet. Cette démarche de concertation doit aboutir à la formalisation des engagements réciproques des partenaires. Favoriser les synergies est primordial, notamment par la promotion des échanges et la coordination entre les acteurs (associations, collectivités, entreprises,...) travaillant sur la même région ou sur la même thématique. Ainsi, même si un projet ne concerne qu'un seul secteur d'activité, il est nécessaire de veiller à resituer l'action dans une perspective plus globale, à trouver une articulation avec les autres projets menés en parallèle, déjà réalisés ou prévus pour l'avenir, y compris ceux menés par d'autres acteurs (collectivités, ONG, autres...) ou dans des contextes similaires.



5



/ Assurer la pérennité du projet

Afin que la pérennité du projet soit assurée à terme, il est nécessaire de veiller à l'appropriation du projet et de ses enjeux par les populations bénéficiaires et à leur autonomisation (le projet pourra-t-il perdurer après sa réalisation, dans quelles conditions, avec qui, le projet est-il viable financièrement, qui en assurera le fonctionnement et l'entretien ?). La formation de formateurs locaux au Sud est une modalité d'intervention à privilégier autant que possible car elle permet de démultiplier l'action sur place et favorise son appropriation par les partenaires locaux. Le partenariat et/ou l'aval des autorités locales du pays d'intervention contribue également à garantir que le projet s'inscrit bien dans la politique locale de développement.

Afin de permettre la participation de tous et favoriser les synergies, les partenaires contribuent à faire émerger un espace de dialogue entre la société civile et les institutions et à promouvoir des solidarités entre sociétés du Nord et du Sud. Cet espace de dialogue doit être alimenté par l'ensemble des partenaires (économiques, associatifs, institutionnels) présents sur les territoires, ici et là-bas.

/ Informer, éduquer, mobiliser

Le développement durable et harmonieux des territoires et des populations partenaires et l'amélioration des conditions de vie se construisent également par le biais d'une éducation à la citoyenneté, la promotion des échanges éthiques et équitables et de l'interculturalité, la promotion de l'égalité femmes-hommes. La formation des jeunes et des moins jeunes au développement durable et à la solidarité internationale est un défi à relever pour qu'ils perçoivent les enjeux planétaires d'aujourd'hui et de demain.

La dynamique citoyenne construite en Bretagne autour du projet, son ancrage local, ainsi que les actions de sensibilisation aux problématiques du développement et les « retours » auprès de la population bretonne, en amont et en aval du projet, constituent autant d'éléments témoignant de l'intérêt régional et local des projets et, par là, justifient l'appui des collectivités territoriales.

/ Évaluer et capitaliser

Envisagée dès l'amont, l'évaluation constitue d'abord un outil d'aide à la mise en œuvre du projet. Les indicateurs de suivi permettent de mesurer, de comparer et d'apprécier les changements intervenus sur une période, aussi bien sur les dimensions techniques que sociales, économiques, financières ou organisationnelles. L'évaluation permet d'anticiper, de gérer, de réorienter le projet, voire de le redéfinir. Considérée comme un espace de débat, menée de façon participative, elle constitue un facteur d'enrichissement des projets et peut contribuer à en conforter la pérennité.

La capitalisation doit quant à elle être recherchée afin de partager les expériences réalisées, valoriser les réussites et identifier les écueils au bénéfice de l'ensemble des acteurs de la coopération et de la solidarité internationales, mais également afin de mieux informer le public des actions menées et de leurs impacts.

Contacts

Région Bretagne

Tél. : 02 99 27 96 18
Courriel : daei@bretagne.bzh

Département des Côtes d'Armor

Tél. : 0810 810 222
Courriel : contact@cg22.fr

Département du Finistère

Tél. : 02 98 76 24 38
Courriel : anna.calvez@cg29.fr

Département d'Ille et Vilaine

Tél. : 02 99 02 20 56 ou 20 51
Courriel : seri@cg35.fr

Ville de Brest

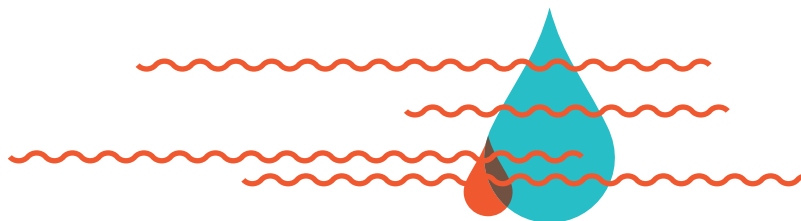
Tél. : 02 98 33 52 92
Courriel : relations-internationales@brest-metropole.fr

Ville de Lorient

Tél. : 02 97 02 22 91
Courriel : anoiret@mairie-orient.fr

Ville de Saint-Brieuc

Tél. : 02 96 62 53 19
Courriel : mrault1@saint-brieuc.fr





Karta voutin

an obererezhioù kenober
ha kengred etrebroadel

Rannvro Breizh / Departamantoù Aodoù-an-Arvor,
Penn-ar-Bed hag an Il-ha-Gwilen / Kêrioù Brest,
an Oriant ha Sant-Brieg

